

RESTAURATION DU PATRIMOINE FORESTIER NATIONAL PAR L'INTENSIFICATION DES ACTIONS DE REBOISEMENT

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

DESCRIPTION TECHNIQUE

Le reboisement consiste à installer sur une terre des peuplements forestiers et à les entretenir. La technique du reboisement regroupe plusieurs phases d'actions :

- planification des activités ;
- défrichage, préparation du terrain et trouaison (soit par des méthodes manuelles, soit à l'aide de machines);
- Installation du peuplement (soit par semis direct, soit par plantation de plants de pépinière etc.) ;
- entretien et gestion des plantations

Dans le contexte actuel du Bénin, les activités de trouaison sont réalisées manuellement à l'aide de quelques outils (coupe-coupe, houe, perle, pioche, etc.).



Photo: Lancement 31e Journée nationale de l'arbre à Parakou, Presse nationale



Reboisement de la bande côtière au Bénin, Presse nationale

NIVEAU DE MATURITE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

La technologie existe déjà au Bénin depuis bien de décennies. En effet pour restaurer son patrimoine forestier surexploité et fortement dégradé, le Bénin mène une politique volontariste de reboisement de son territoire depuis 1985, année de l'instauration de la journée nationale de l'arbre célébré depuis lors le 1^{er} juin de chaque année. La mise en œuvre de cette politique a été effective grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers à travers différents projets et programmes (PGFTR, PAGEFCOM 1, PBF 1 et 2) et des initiatives gouvernementales (PSRRT, P1OMAA et PRI). Par ailleurs, l'Etat a initié à travers l'Office Nationale du Bois. (ONAB) et la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse le reboisement des grands domaines.

On évalue à environ 161.432 ha la superficie totale des reboisements effectués de 1985 à 2019 au titre des Journées Nationales de l'Arbre et des Campagnes Nationales de Reboisement.

Au regard de l'ampleur de la déforestation du pays, ces efforts sont encore insuffisants pour restaurer le couvert forestier déjà dégradé et rétablir l'équilibre devant permettre une gestion durable des ressources.

JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

Au plan climatique, il est attendu du reboisement des terres forestières dégradées et de la création de nouvelles plantations que ces actions contribuent à :

- réduire la déforestation dans l'optique de la ramener à 35.000 ha au plus par an au lieu de 60.000 ha /ha ces dernières années suivant l'objectif fixé par la CDN actualisée du Bénin sur la période 2021 à 2030;
- limiter ensemble avec les autres mesures de conservation des ressources naturelles les émissions de GES dans le secteur forestier de 24,53 Mt CO₂ éq (cf CDN actualisée du Bénin, tableau 7, p 24) ; mais aussi à renforcer la capacité de séquestration de carbone du couvert végétal du pays par une augmentation de près de 3 fois à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence (-3,23 Mt à -9,68 Mt)
- enfin à améliorer le micro climat et partant le milieu

AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ECHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

Le reboisement du territoire national est une priorité pour le gouvernement béninois. Son importance est également perçue par l'ensemble de la population.

Pour son une mise en oeuvre rapide et à grande échelle, il est envisagé au titre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Bénin adoptée par le Gouvernement en 2017, la mise en place d'environ 150.000 ha de nouvelles plantations forestières publiques et privées entre 2021 et 2030. Il s'agit d'intensifier davantage les actions engagées depuis plusieurs années afin d'atteindre une cible annuelle 15000 ha/an au lieu des 4000 à 5000 ha/an en moyenne ces dernières années (cf. résultats des Campagnes Nationales de Reboisement (CNR)).

Le plan d'action technologique (PAT) proposé dans le cadre de la présente initiative pour soutenir la mise en oeuvre de la CDN vise à créer les conditions favorables pour la réalisation de 35000 ha additionnels de reboisements sur la période 2024 à 2030, soit 5000 ha de plus par an que les réalisations actuelles. Il est envisagé de le mettre en oeuvre en deux phases (2024 à 2026 et 2027 à 2030) à travers:

- des reboisements en forêts classées dégradées (25000);
- la création de plantations forestières et espaces verts dans 50 communes (5000 ha);

- la création de plantations forestières privées (5000 ha).

IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

Outre la justification climatique de la nécessité du reboisement des terres forestières, le déploiement de cette technologie pourrait procurer d'autres avantages au Bénin. Il devrait permettre de:

- promouvoir la création d'emplois liée à l'entretien et à l'exploitation de plus vastes superficies de plantations;
- augmenter la production de fourrage (affouragement en vert);
- d'accroître la disponibilité de combustibles ligneux et faible coût;
- contribuer à l'amélioration à la sécurité alimentaire par la protection et l'enrichissement des sols en minéraux et en matière organique, la protection des sources d'eau avec des impacts positifs sur la production agricole.

ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

La proposition de déploiement de la technologie de reboisement forestier s'inscrit dans le cadre des objectifs définis à travers différentes politiques ci-après au niveau sectoriel et national :

- la Politique forestière du Bénin 2012-2025 qui établit clairement le diagnostic de l'insuffisance des potentialités forestières actuelles pour satisfaire durablement les demandes à moyen et long termes en bois d'œuvre, ainsi que les limites des investissements publics dans le secteur pour changer cette situation. Ce qui a conduit à l'option faite, à travers l'axe d'intervention 8.2.7 de diversifier la base d'approvisionnement du marché en bois d'œuvre, par la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire susceptible d'encourager les Communes, les communautés, les paysans et les opérateurs privés regroupés ou individuellement à investir dans les reboisements. Plus largement, l'objectif spécifique 1 de la politique forestière vise à assurer l'intégrité des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles ; ce qui implique également de poursuivre et d'intensifier les actions de reboisement dans les formations naturelles, particulièrement dans les forêts classées dégradées.
- la Stratégie de promotion des plantations privées à travers des actions prioritaires dont entre autres l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement participatif pour la gestion durable des plantations forestières (domaniales, communales, communautaires et privées);

- la stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques à travers sa stratégie opérationnelle “Mettre en place des instruments de développement économique à faible intensité en carbone et résilient aux changements climatiques” de même à travers les axes stratégiques dont le pilier 2 porte sur la réduction des émissions de GES d’origine anthropique et l’amélioration du potentiel de séquestration de carbone notamment par le Sous-programme 5 qui est de renforcer des puits de carbone ; la Contribution Déterminée au niveau National du Bénin (CDN Bénin 2017-2030) dont l’un des objectifs définis dans le secteur de la foresterie vise la restauration du couvert forestier national par la mise en oeuvre d’un plan de reboisement avec pour cible annuelle la création de 15.000 ha de plantations sur la période 2021 - 2030 et en ligne de mire l’accroissement de la capacité de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers.
- Le Plan National de Développement et programme d’opérationnalisation : le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) à travers deux de ces objectifs stratégiques qui reflètent l’engagement des pouvoirs publics à (i) accroître durablement la productivité et la compétitivité de l’économie béninoise ; ii) ainsi qu’à assurer la gestion durable du cadre de vie, de l’environnement et l’émergence des pôles régionaux de développement.

POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TECHNOLOGIE

Les politiques suivantes sont proposées dans le but d’intensifier davantage les actions de reboisement des terres forestières:

- Redynamisation et abondement du Fonds National de Développement Forestier (FNDF)
- Mise en place de fonds de garantie (à hauteur de 25% au moins des investissements) en vue de faciliter aux planteurs privés l’obtention de crédits à moyen terme (10 ans au moins avec 5 ans de différer) auprès des institutions financières de la place;
- Appui au développement de semences forestières certifiées
- Mise en place d’un programme de fourniture de plants forestiers aux planteurs privés

COUTS LIES AUX POLITIQUES PROPOSEES

Le coût global des politiques proposées s’élève sur la période 2024 à 2030 à 8016 millions de FCFA, hors les ressources pour alimenter le Fonds National de Développement Forestier (FNDF) et se répartit par politique et par année comme ci-dessous:

Tableau : Coûts liés aux politiques proposées pour l’intensification des actions de reboisement de terres forestières (en millions de FCFA)

Politiques proposées	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total sur la période 2024-2030
	Mesures transversales							
Rendre effective la rétrocession prévue par les textes réglementaires pour alimenter le Fonds National de Développement Forestier	A évaluer							

Appui au développement de semences forestières certifiées à travers le projet PRI	140	330	105	110	75	63	7	830
Mesures spécifiques au PAT proposé								
Mise en place de fonds de garantie pour faciliter aux planteurs privés l'obtention de crédits bancaires	990			2374				3364
Mise en place d'un programme de fourniture de plants forestiers aux planteurs privés	546	546	546	546	546	546	546	3822
Total	1676	876	651	3030	621	609	553	8016

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

Aminou Raphiou, Coordonnateur du projet TNA, Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
Téléphone : (229) 97 74 87 48 - 90 04 59 19/ Courriel : aminou_raphiou@yahoo.fr

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

<https://tech-action.unepdtu.org/country/benin/>
<https://direction-energie.gouv.bj/>